



Dimanche 31 Mai 2026

Comité des Fêtes de GARIDECH

La date limite d'inscription est portée cette année au **Vendredi 29 mai à 12h**

Renseignements :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Courriel : _____ @ _____

Téléphone :

- Fixe : _____

- Portable : _____

Tarifs :

3 mètres linéaires (*)	11 €	Au-delà de 9 mètres : 10 € les 3 mètres supplémentaires
6 mètres linéaires (*)	20 €	
9 mètres linéaires (*)	30 €	

(*) : La profondeur des stands est de 3m

Votre demande :

Métrage : _____ mètres, soit _____ €

Pièces à fournir :

- Votre règlement à l'ordre de : Comité des fêtes de GARIDECH
 - o **ATTENTION** : Seuls les règlements par chèque seront acceptés
- D'une photocopie recto-verso de votre carte d'identité (en cours de validité)
- D'une copie du règlement du vide-greniers signée et comportant la mention « lu et approuvé ».



Dimanche 31 Mai 2026

Comité des Fêtes de GARIDECH

Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. Seuls les vide-greniers sont délivrés de cette réglementation. La provenance et la vente des objets seront sous la seule responsabilité des exposants. Ni le comité des fêtes, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.

Retrait des formulaires d'inscription :

- En Mairie de GARIDECH :
 - o Du lundi au vendredi de **8H00 à 12H00**
 - o Les lundis et vendredis après-midi de **14H00 à 18H00**
- Sur demande de votre part, ce formulaire pourra vous être expédié par mail à condition d'en faire la demande sur l'adresse cdf.garidech@gmail.com, en indiquant vos noms et adresses complètes. Dans tous les cas, ne seront prises en compte que les inscriptions dûment déposées en Mairie accompagnées du paiement.
- Les professionnels ne peuvent pas prétendre à une inscription (quel que soit le domaine de compétences concerné)

Dépôt des inscriptions :

Pour valider votre inscription, vous devez retourner le présent règlement du vide-greniers signé et comportant la mention « lu et approuvé » accompagné :

- De votre règlement par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Garidech,
- D'une photocopie recto-verso de votre carte d'identité (en cours de validité),
- D'une copie du formulaire d'inscription dûment renseigné.

Les inscriptions qui parviendront après la date limite d'inscription (précisée sur le formulaire d'inscription) ne seront pas prises en compte. Il est donc nécessaire de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement postal en cas d'envoi par courrier).

Toute inscription incomplète sera rejetée.

Aucune réservation par téléphone obligation de passer à la mairie

Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation sur décision du Comité des Fêtes. Pour toute inscription groupée, pensez à préciser les noms des différentes personnes concernées.

Arrivées / départs :

L'ouverture du parc aux exposants se fera de **5h30 à 8h00**. **Les véhicules doivent impérativement être sortis avant 08h00**. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur l'emplacement réservé. Nous rappelons que des parkings sont à disposition dans le village.

Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 16h30. **Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne peut entrer ou sortir du parc entre 8h00 et 16h30**. Chaque exposant doit s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des sacs poubelles seront distribués et des containers seront prévus à cet effet).

Le Comité des fêtes se réserve le droit, en cas de problèmes liés à des comportements et/ou à des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, envers d'autres exposants ou envers des visiteurs, d'exclure du vide-greniers les personnes concernées sans possibilité de remboursement.

Le Comité des fêtes se réserve le droit de communiquer sur les supports publicitaires de son choix.

Le Comité des fêtes décline toutes responsabilités en cas de vols sur les stands ou sur les parkings.

MERCI A TOUS POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOTRE PARTICIPATION

Le Président du Comité des Fêtes de Garidech

Signature de l'exposant précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »